COMMUNE DE MONTREUX

Préavis No 01/2017

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 305'000.00 au maximum pour la réfection et le réaménagement d'un tronçon de l'avenue du Midi situé entre les avenues du Doyen Bridel et de Chantemerle

Date et lieu proposés pour la séance de commission :

le mardi 28 mars 2017 à 19 h. 00

à la rue de la Gare 30 à Montreux

Table des matières

1 Objet du préavis 1
2 Préambule 1
3 Situation actuelle 2
4 Descriptif du projet 3
4.1 Aménagements prévus 3
4.2 Chaussée 3
4.3 Assainissement – Collecteur d'eaux claires 3
4.4 Services industriels 3
4.5 Arborisation et plantations 3
4.6 Mobilier urbain et serrurerie 4
4.7 Eclairage public 4
4.8 Fibre optique communale 4
4.9 Nuisances sonores 4
5 Planification et déroulement des travaux 4
5.1 Planification 4
5.2 Déroulement 5
6 Enquête publique 5
7 Coût de réalisation 5
8 Conséquences financières 6
8.1 Financement 6
8.2 Participation/Subvention 6
9 Développement durable 6
9.1 Social 6
9.2 Economique 7
9.3 Environnemental 7
10 Position de la Municipalité 7
11 Conclusions 8

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité de Montreux sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 305'000.00 au maximum pour la réfection et le réaménagement d'un tronçon de l'avenue du Midi situé entre les avenues du Doyen Bridel et de Chantemerle.

Les adaptations proposées permettront d'assurer la sécurité des piétons sur un axe routier important dont les largeurs des trottoirs ne sont pas conformes, de fluidifier le trafic tout en modérant la vitesse et enfin de réfectionner la chaussée en mauvais état.

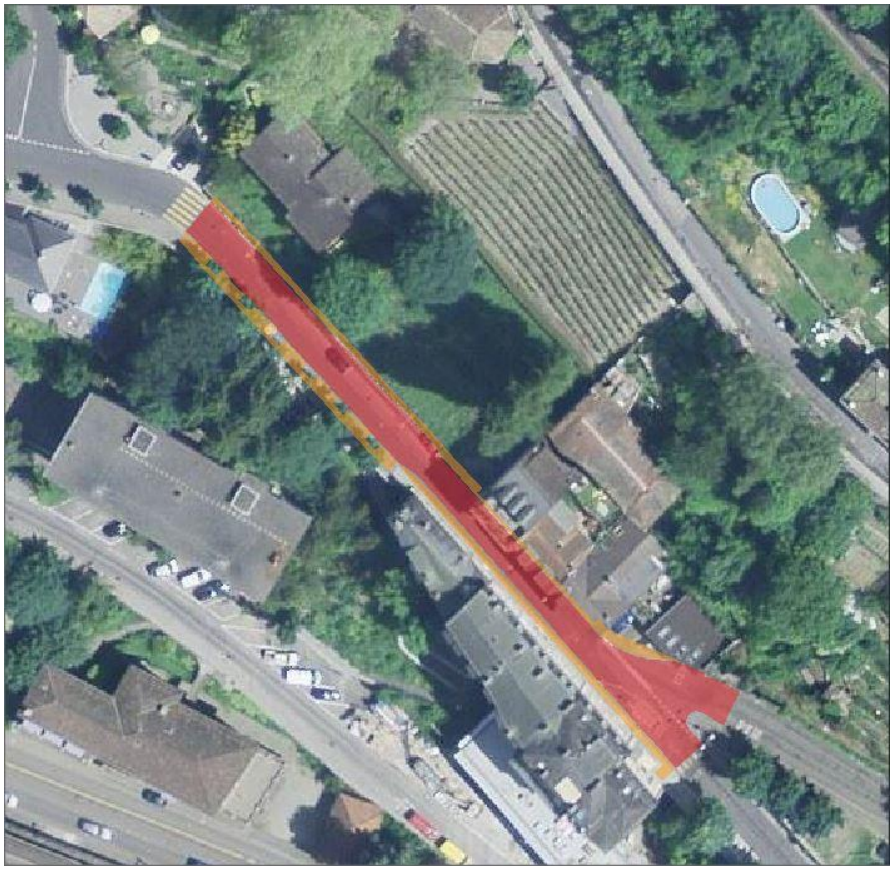

2 Préambule

Le présent préavis doit permettre d'effectuer des travaux de sécurisation et remise en état d'un tronçon routier dont la fréquentation augmentera lors de l'important chantier prévu à la rue du Temple dès l'automne 2017. En effet, ce secteur, considéré comme dangereux et en mauvais état pour les usagers, doit être amélioré avant cette échéance.

Les interventions prévues sur l'avenue du Midi ont fait l'objet d'une consultation et coordination auprès de l'ensemble des services concernés par les travaux d'infrastructures souterraines et de surface, situés sur le domaine public du périmètre en question.

3 Situation actuelle

Les piétons qui transitent par ce secteur de route, ainsi que les habitants des numéros 24 à 35 de l'avenue du Midi, disposent de trottoirs qui sont largement insuffisants pour garantir la sécurité des usagers. Les normes en vigueur ne sont donc pas du tout respectées et le risque est bien présent avec une fréquence d'environ 4000 véhicules/jour et des sorties d'habitations qui donnent directement sur la route.

De plus, la circulation est rendue difficile par la largeur restreinte des voies sur la partie amont du tronçon, réduite par les sept places de stationnement positionnées sur le trottoir amont, qui est dès lors rendu inutilisable pour les piétons.

Le troisième élément qui justifie une intervention est l'état de dégradation avancé de la chaussée, ainsi que plusieurs couvercles qui se sont affaissés et qui rendent ce secteur dangereux pour les deux roues.

Il est à noter que ce tronçon de route est un itinéraire officiel pour les convois exceptionnels type II[1], ce qui impose des largeurs de chaussée minimum à respecter.

[1] route d'approvisionnement type II (240 t, largeur 5.00 m), selon le plan cantonal des transports exceptionnels

4 Descriptif du projet

4.1 Aménagements prévus

Le présent projet s'inscrit dans la volonté d'améliorer la sécurité des piétons avec la mise à disposition de trottoirs plus généreux sur ce passage délicat d'une longueur d'environ 120 mètres.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes :

- élargissement des trottoirs existants devant les habitations, avec une largeur de 75 cm à l'amont de la chaussée et 1.20 m à l'aval (actuellement entre 40 et 60 cm) ;
- diminution de la largeur de la chaussée au droit des habitations dans le but de modérer la vitesse, tout en assurant le respect de la largeur minimum de 5 m (trottoirs inclus) exigée pour les convois exceptionnels type II ;
- suppression de 7 places de stationnement. Ces dernières pourront être partiellement ou complètement compensées par une augmentation de l'offre en stationnement sur la partie inférieure de l'avenue du Midi, lorsque l'estacade aura été totalement reconstruite à l'horizon 2019 ;
- amélioration de la sécurité du carrefour Chantemerle-Midi, avec la création d'un rétrécissement au débouché sur l'avenue du Midi.

4.2 Chaussée

L'état de dégradation de la chaussée et des trottoirs nécessitera une réfection complète du revêtement, ainsi que le remplacement de l'encaissement de la chaussée, assurant ainsi une situation pérenne de ce secteur.

4.3 Assainissement – Collecteur d'eaux claires

Le réseau d'évacuation des eaux, qui date de 1985, est déjà en séparatif et ne nécessite pas d'intervention sur les collecteurs principaux. Seul un collecteur d'eaux claires en ciment sera remplacé.

Les anciens couvercles permettant l'accès au réseau sont affaissés et seront remplacés par des nouveaux couvercles en fonte.

4.4 Services industriels

Tous les services industriels ont été approchés lors de l'établissement du projet. Il en ressort de cette coordination que la Romande Energie, la Compagnie du Gaz et le Service des eaux du Maralley sont intéressés à remplacer leurs conduites.

4.5 Arborisation et plantations

Sur les 6 arbres qui sont actuellement disposés sur la partie supérieure de l'avenue du Midi, 3 d'entre eux sont en mauvais état et devront être remplacés. A cette occasion, 3 nouvelles fosses, répondant aux exigences du service des espaces verts, seront mises en place.

4.6 Mobilier urbain et serrurerie

Les barrières situées sur la partie amont de l'avenue du Midi, ainsi que sur le sentier de la Maresche (reliant l'avenue du Midi à l'avenue de Florimont) feront également l'objet d'une réfection (travaux de soudure, rescellement de certains montants, ajout d'un tronçon de barrière manquant et réfection de la peinture).

Le service de voirie et espaces verts profitera de la réfection du tronçon amont de l'avenue du Midi pour mettre en place des bancs publics ainsi qu'une poubelle type "requin".

4.7 Eclairage public

Il est prévu de remplacer le câble, datant de 1971, par la pose d'un nouveau câble protégé par tube sur toute la longueur du chantier. Les mâts d'éclairage public actuellement en place seront remplacés par des mâts droits. Les luminaires existants, qui répondent aux normes en vigueur, seront déposés puis reposés sur les nouveaux mâts à la fin du chantier. A noter que ces derniers seront remplacés par une technologie LED dans le cadre des futurs travaux de l'estacade de l'avenue du Midi, de manière à uniformiser l'ensemble des équipements de l'éclairage public du secteur.

4.8 Fibre optique communale

La commune profitera également de ces interventions pour mettre en place un tube en réserve dédié à la fibre optique communale.

4.9 Nuisances sonores

Ce tronçon de l'avenue du Midi se situe, selon le plan général d'affectation 2017, entre les zones de coteau B et urbaine, où les degrés de sensibilités attribués sont respectivement 2 et 3 (article 43 de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit).

Une étude de l'assainissement du bruit routier pour l'ensemble de la commune est en cours de réalisation. L'avenue du Midi fait partie des tronçons routiers inclus dans cette étude et les premiers résultats obtenus montrent des dépassements pour les valeurs de bruit autorisées pour ce secteur. En conséquence, en accord avec la Direction générale de la mobilité et des routes du canton de Vaud, la pose d'un revêtement en béton bitumineux de type phono-absorbant (SDA4) est prévue. A ce jour, ce type de revêtement est le plus efficace pour abaisser le bruit généré par le trafic et fait l'objet d'un subventionnement cantonal dans le cadre des mesures d'assainissement du bruit.

5 Planification et déroulement des travaux

5.1 Planification

Les travaux, d'une durée d'environ 3 à 4 mois, pourront débuter en mai ou juin 2017.

Ils seront interrompus lors de la période des vacances d'entreprises, soit du 31 juillet au 21 août 2017. Durant ce laps de temps, le trafic pourra être complétement rétabli.

5.2 Déroulement

La plupart des travaux seront effectués par demi-chaussée sous le régime d'un trafic alterné et régulé par des feux provisoires de signalisation.

Durant le Montreux Jazz Festival, tout sera mis en œuvre pour garantir la fluidité du trafic. Soit la circulation sera rétablie en bidirectionnel, soit réglée à la palette dès l'après-midi.

Lors des travaux au droit du carrefour avec l'avenue de Chantemerle, la circulation devra être interrompue pour environ 3 semaines, ceci après les vacances d'entreprise. Les riverains pourront, en tout temps, accéder à leur domicile de part et d'autre de la zone d'intervention.

Le trafic devra être totalement interrompu lors de la mise en œuvre de la couche d'usure (tapis), ceci pour environ une semaine en prenant en compte les travaux préparatoires.

Un cheminement piétonnier sera assuré pendant toute la durée des travaux et une signalisation adéquate sera mise en place au droit du chantier, ainsi que toutes les indications avancées nécessaires pour les déviations du trafic

Le riverains seront tenus informés des mesures mises en place au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

6 Enquête publique

Les aménagements proposés ont fait l'objet d'une mise à l'enquête publique du 14 janvier au 12 février 2017. Cette dernière n'a soulevé ni opposition, ni remarque.

7 Coût de réalisation

Le coût des travaux de génie civil est déterminé sur la base de soumissions rentrées, selon une procédure sur invitation conforme à la loi sur les marchés publics.

Les autres prestations ont été évaluées sur la base de prix d'offres récentes.

Génie civil – réaménagement et réfection de la chaussée	CHF	198'000.00
Génie civil – éclairage public et fibre optique	CHF	15'000.00
Génie civil – réseau d'évacuation des eaux	CHF	23'000.00
Arborisation et plantations	CHF	4'000.00
Mobilier urbain et serrurerie	CHF	12'000.00
Eclairage public	CHF	15'000.00
Signalisation verticale et marquages	CHF	5'000.00
Honoraires géomètre	CHF	5'000.00
Divers et imprévus (environ 10%)	CHF	28'000.00
TOTAL	**CHF**	**305'000.00**

8 Conséquences financières

8.1 Financement

Au 31 janvier 2017, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 12 millions. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF 45 millions.

Le financement pourrait être assuré partiellement par la trésorerie et pour le solde par l'emprunt.

Il est proposé d'amortir directement la dépense par le débit du compte No 431.3311 et de compenser cette charge par un prélèvement sur le compte No 9282.001 « Réserves générales pour investissements futurs », dont le solde au 31 décembre 2016 est de CHF 34'636'505.-, par le crédit du compte No 431.4819.

8.2 Participation/Subvention

Les travaux liés à l'assainissement du bruit routier feront l'objet d'un subventionnement cantonal. Dans le cas de l'avenue du Midi, le subside appliqué devrait être de 32 % du coût lié au revêtement phonique, soit une subvention totale estimée à environ CHF 2'500.00.

S'agissant d'une route cantonale en traversée de localité, le Grand Conseil a accepté de mettre fin au moratoire décidé en 2003. Ainsi, depuis 2014, l'Etat subventionne à nouveau les chantiers sur ces routes, dont l'entretien est à charge des communes.

Le taux de subvention varie selon la nature des travaux et selon les communes. Il est établi en additionnant quatre taux :

1. Le taux de base, qui dépend du type de travaux (couche d'usure, reconstruction, ouvrages d'art).
2. Le complément traversée, qui est défini en fonction de la longueur du tronçon divisé par la population.
3. Le complément capacité financière, qui va aux communes aux ressources les plus faibles.
4. Le complément trafic, qui tient compte de la charge de trafic.

Le taux de subvention d'un projet communal est la somme des quatre taux mais ne peut dépasser 50 %, sauf exception prévue par l'art. 56 de la loi sur les routes.

Le montant final de la subvention est établi sur la base du décompte relatif au coût réel des travaux routiers de génie civil. Ce montant peut être estimé à environ CHF 40'000.00 à CHF 50'000.00.

9 Développement durable

9.1 Social

Le réaménagement des trottoirs améliorera considérablement la sécurité, ainsi que le confort pour le cheminement des piétons, et facilitera également le déplacement des personnes à mobilité réduite.

9.2 Economique

La réalisation de ces travaux n'a aucun impact au niveau économique.

9.3 Environnemental

La mise en œuvre d'un nouveau revêtement de type phono-absorbant réduira sensiblement les nuisances sonores dues au trafic.

La suppression des places de parc existantes, ainsi que le rétrécissement de la chaussée au droit des habitations, permettra d'améliorer la fluidité du trafic automobile, tout en modérant la vitesse.

10 Position de la Municipalité

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la planification générale de l'entretien du réseau routier communal, avec pour objectifs l'amélioration de la sécurité des usagers et de la fluidité du trafic.

La Municipalité souhaite réaliser ces travaux l'été prochain, afin que cette avenue soit remise en état et en conformité avant la mise en œuvre des projets nécessitant un report de la circulation lors des déviations mises en place ; il s'agira notamment de:

- la réfection de l'estacade et le renouvellement des infrastructures de la rue du Temple, dès le deuxième semestre 2017. Ces travaux engendreront surtout du trafic de camions par l'avenue du Midi, pour l'alimentation du chantier ;
- la réfection de la RC 780 depuis Bon-Port jusqu'au carrefour avec la rue de la Paix, dès le premier semestre 2018 ;
- le remplacement du pont de l'avenue des Planches par les CFF, dès le deuxième semestre 2018.

De plus, elle souligne l'importance d'une coordination avec les gestionnaires de réseaux souterrains, permettant ainsi de diminuer les coûts et la gêne sur le domaine public.

En ce qui concerne la suppression des 7 places de parc sur le domaine public à l'avenue du Midi, ces dernières ne pouvant être compensées avant l'augmentation de l'offre en stationnement sur la partie inférieure de l'avenue du Midi (2019), la Municipalité rappelle la proximité du parking Donner.

11 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 01/2017 de la Municipalité du 17 février 2017 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 305'000.00 au maximum pour la réfection et le réaménagement d'un tronçon de l'avenue du Midi situé entre les avenues du Doyen Bridel et de Chantemerle

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection et de réaménagement d'un tronçon de l'avenue du Midi situé entre les avenues du Doyen Bridel et de Chantemerle ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 305'000.- au maximum ;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marchés ;
5. d'amortir cet investissement par le compte No 431.3311 ;
6. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte No 9282.001 « réserves générales pour investissements futurs » ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté le 17 février 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
L. Wehrli	L.S.	O. Rapin

Annexe(s) : Plan de situation

Délégation municipale : M. Ch. Neukomm, Conseiller municipal

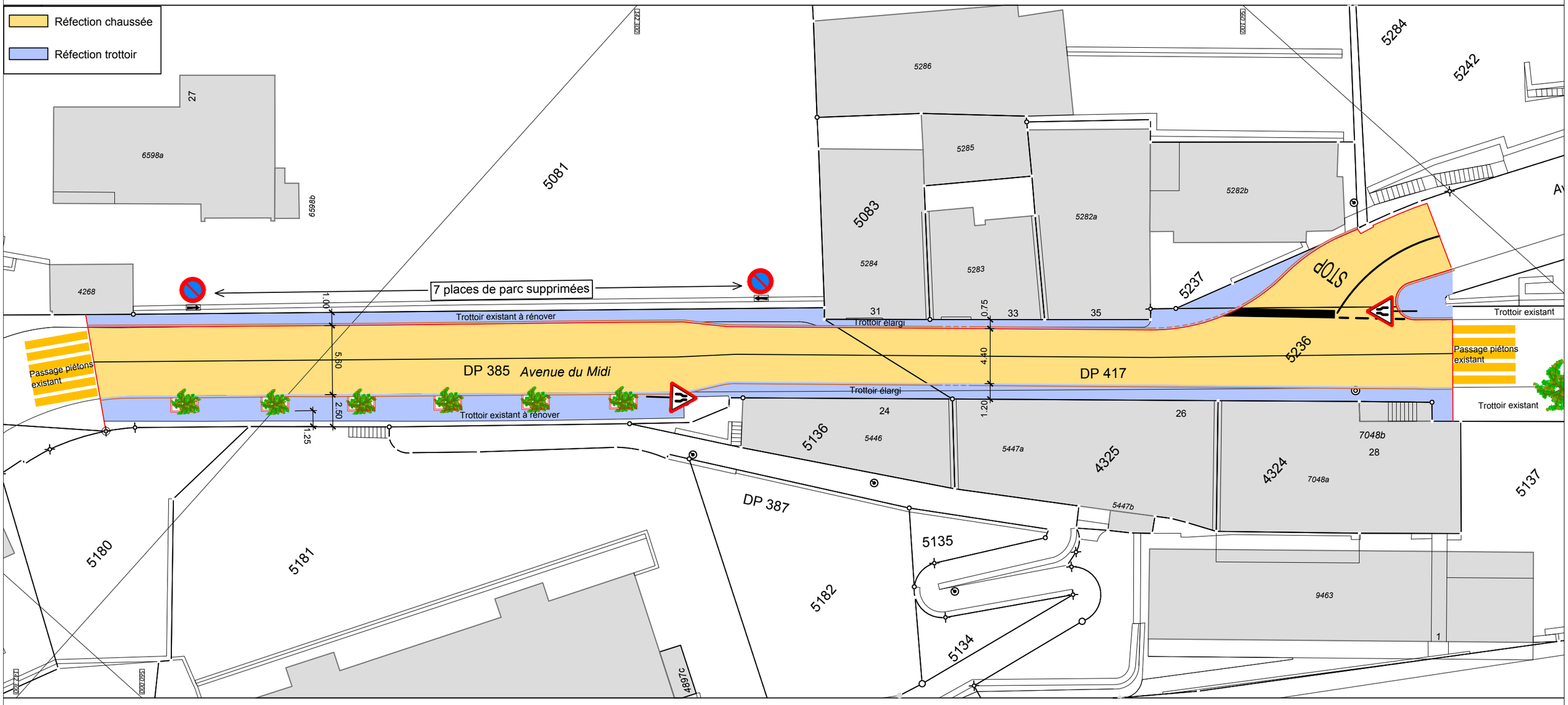
Réfection chaussée
Réfection trottoir
7 places de parc supprimées
Trottoir existant à rénover
Trottoir élargi
Trottoir existant
Passage piétons existant
DP 385 Avenue du Midi
DP 417
DP 387
STOP
5081
5083
5284
5242
5286
5285
5283
5282a
5282b
5237
5236
5136
5446
5447a
5447b
4325
4324
7048b
7048a
28
26
24
31
33
35
27
6598a
6598b
4268
5180
5181
5182
5135
5134
5137
9463
4897c
1.00
5.50
2.50
1.25
0.75
4.40
1.20